Résultats des promotions au choix : publication du 24 octobre 2024

Les résultats des promotions au choix au titre de 2024 pour les corps administratifs, techniques et formation recherche, ont été publiés sur le site Intranet du MASAF.

Pour rappel, le bénéfice de la promotion dans les corps des IAE et des attachés est soumis à une mobilité validante (voir <u>la note de service</u> et <u>notre article</u>).

- Pour la filière administrative au titre de l'année 2024
- 1. <u>Promotion au choix dans le corps des secrétaires</u> administratifs
- 2. <u>Promotion au choix dans le corps des attachés</u> d'administration de l'État
 - Pour la filière technique au titre de l'année 2024
- 1. <u>Promotion au choix dans le corps des techniciens</u> supérieurs
- 2. <u>Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement</u>
 - Pour la filière formation recherche au titre de l'année

2024

- 1. <u>Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de</u> recherche
- 2. Promotion au choix dans le corps des ingénieurs d'études
- 3. <u>Promotion au choix dans le corps des techniciens de</u> formation et de recherche

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

Pour la CFDT, l'exercice des promotions s'accompagne obligatoirement de communication. En effet, tes agents promouvables et proposés doivent être tenus informés tout au long de la procédure. Il est, par ailleurs, vivement conseillé de prendre contact avec l'IGAPS.

Si la CFDT ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotion, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.

Le <u>SGEN</u> / <u>SPAgri - CFDT</u> se tiennent à votre disposition.